

Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	42
Pouvoirs.....	01
Excusés.....	00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2020**

DF/CD

**N° 2020-07-03 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF –
EXERCICE 2019**

Le jeudi 02 juillet 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 19 juin 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAI Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-
Catherine
AIDOU DI Salem
MOULINAT-KERGOAT
Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard
MAKHOLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
HAMZA Ali
DJABALI Sara

SEGABIOT Brigitte
BEREZIN Serge
LE BLEGUET Marie-
Thérèse
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET
Françoise
BACH Raphael
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
HODE Marie-Laure
ROSSINI Christel

Pouvoirs :

PERRAULT Gérard à Marie-Laure HODE

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Madame Catherine MAUROBET a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,
Vu le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville,
Vu la réunion de la commission permanente en date du 23 juin 2020,
Considérant, pour cette comptabilité, l'identité de valeur avec les écritures du compte de gestion du trésorier,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré,
Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2019, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 35 voix pour :

BOUDJEMAI Kaissa	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin
MONIER Annick	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
BORDES Roselyne	LAFARGUE Jean-Claude	SEGABIOT Brigitte
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	BEREZIN Serge
LE COZ Lucie	LEROUX Pierre-Olivier	LE BLEGUET Marie- Thérèse
MICONNET Olivier	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
HERRMANN Marie- Catherine	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
AIDOUDI Salem	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MOULINAT-KERGOAT Hélène	KOUCEM Yacine	
	CHASSAIN Clément	
	BERNARD Anne	
	BARATTA Jean-Pierre	

- 02 voix contre :

HODE Marie-Laure + Gérard PERRAULT

- 05 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise	BACH Raphael	ROSSINI Christel
	JOLY Nathalie	
	TRILLAUD Laurent	

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2019 du budget principal de la Ville et de ses annexes, qui sont en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public au titre du même exercice, et tel que synthétisé ci-dessous par section :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	61 839 096,42	65 974 160,31
	Section d'investissement	15 899 998,15	21 056 025,50
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		33 532,35
	Report en section d'investissement (001)	7 248 627,59	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		84 987 722,16	87 063 718,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 223 605,30	4 633 143,23
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	4 223 605,30	4 633 143,23
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	61 839 096,42	66 007 692,66
	Section d'investissement	27 372 231,04	25 689 168,73
	TOTAL CUMULE	89 211 327,46	91 696 861,39

- Article 2 : Reconnaît la sincérité des rattachements intégrés dans les réalisations de la section de fonctionnement : 2 974 716,62 € en dépenses de fonctionnement, 159 083,23 € en recettes de fonctionnement.
- Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : 4 223 605,30 € en dépenses d'investissement, 4 633 143,23 € en recettes d'investissement, soit un solde positif de 409 537,93 €.
- Article 4 : Adopte le compte administratif 2019 et ses annexes du budget principal de la Ville.
- Article 5 : Arrête les résultats tels que résumés ci-dessous : en section de fonctionnement un excédent de clôture de 4 168 596,24 €, en section d'investissement un solde d'exécution brut négatif de 2 092 600,24€ soit un solde net négatif de 1 683 062,31 € (en prenant en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes).
- Annexe 1 : Compte administratif 2019 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 02 juillet 2020.

7/6
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Date affichage 13 JUL. 2020

Accusé de réception en-préfecture 093-219300464-20200702-2020-07-03-DE Date de télétransmission : 13/07/2020 Date de réception préfecture : 13/07/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.